



# Déclaration préalable de début d'exploitation

Art L. 5125-16 du code de la santé publique

M. Mme Mlle<sup>1</sup> .....  
Nom Prénom

M. Mme Mlle<sup>1</sup> .....  
Nom Prénom

M. Mme Mlle<sup>1</sup> .....  
Nom Prénom

M. Mme Mlle<sup>1</sup> .....  
Nom Prénom

Ayant déposé un dossier d'acquisition le .....

**ou**

Ayant obtenu une licence de transfert / de regroupement / de création<sup>1</sup> le .....

En vue d'exploiter l'officine sise .....

- Sous forme :
- |  |                                 |                                 |                                  |
|--|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> entreprise Individuelle | <input type="checkbox"/> SNC    |                                 |                                  |
| <input type="checkbox"/> SARL                    | <input type="checkbox"/> EURL   | <input type="checkbox"/> SELARL | <input type="checkbox"/> SELEURL |
| <input type="checkbox"/> SELAS                   | <input type="checkbox"/> SELASU | <input type="checkbox"/> SELAFA | <input type="checkbox"/> SELCA   |

**ou**

Suite à un changement de mode d'exploitation de .....en .....

Demande(nt) que la déclaration d'exploitation soit enregistrée à compter du .....

Et s'engage(nt) à confirmer cette date au Conseil régional de l'ordre des pharmaciens, par écrit, huit jours avant celle-ci.

Le .....

Signature du ou des pharmaciens acquéreurs      Signature du pharmacien cédant (le cas échéant)

Tampon du conseil régional

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles

Pour tout renseignement contacter les conseils régionaux de la Section A

## Changement de date

En cas d'imprévu, si vous êtes contraint de reporter votre date de début d'exploitation, vous devez en informer par écrit le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens le plus rapidement possible et ce, **au moins huit jours** avant la date mentionnée sur votre certificat d'inscription.

**Attention : si le changement de date de début d'exploitation est déclaré tardivement, il ne pourra pas être pris en compte et votre certificat d'inscription ne pourra pas être modifié.**